



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE
SERVICES TECHNIQUES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

DEPARTEMENT
SEINE - ET - MARNE

CANTON
OZOIR - LA - FERRIERE

COMMUNE
TOURNAN - EN - BRIE

Le Maire de la commune de Tournan-en-Brie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le nouveau Code de la Route et notamment les articles R 411-8, R 411-25, R 417-1 à R 417-13,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée par divers arrêtés subséquents et notamment approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment la 8^{ème} partie du livre I – signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992,

Vu la demande de la Société EIFFAGE ROUTE, sise Agence du Châtelet - 10 rue des Remparts - 77820 Le Chatelet-en-Brie en date du 8 août 2022,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules afin d'assurer la sécurité publique durant les travaux de réfection de diverses voiries communales

ARRÊTÉ :

Article 1 : La Société EIFFAGE ROUTE est autorisée à intervenir pour réaliser les travaux de réfection des voiries communales à compter du 17 août 2022 jusqu'au 26 août 2022 selon le planning prévisionnel joint au présent arrêté.

Article 2 : la circulation et le stationnement seront organisés par la société EIFFAGE ROUTE en fonction de l'avancement des travaux notamment selon le détail ci-après :

- **Hameau d'Origny :** circulation et stationnement interdits les vendredi 19 août 2022, lundi 22 août 2022 et mercredi 24 août 2022 de 7h30 à 17h30.
- **Rue de la Corderie :** stationnement interdit côté pairs entre la rue de Provins et la rue Léon Hennecart le mercredi 17 août 2022 et 24 août 2022 de 7h30 à 17h30.
- **Rue de la Corderie :** circulation et stationnement interdits le jeudi 18 août 2022 et mardi 23 août 2022 de 7h30 à 17h30.

La circulation rue du Docteur Lambert sera en double sens le temps des travaux par la mise en œuvre d'un feu tricolore de chantier afin de permettre les accès aux véhicules des résidents de la rue Léon Hennecart.

- **Rue Marcel Micheau** (entre la rue de l'Hôtel de Ville et la rue de la Montagne) : circulation et stationnement interdits le lundi 22 août 2022 et mardi 23 août de 7h30 à 17h30. Une déviation sera mise en place.
- **Diverses voiries communales** (rue de la Libération, rue de Panthièvre, avenue des Boissières, allée des Mesanges, rue du Val des Dames, rue des Carreaux...etc) : la circulation sera régulée en fonction de l'avancement des travaux.

Article 3 : Le stationnement et/ou la circulation seront interdits au droit des travaux pendant la période susmentionnée. L'entreprise devra signaler cette interdiction au niveau de chaque emplacement concerné.

Article 4 : Par voie de conséquence, tout véhicule en infraction avec l'article 3 fera l'objet d'un procès-verbal de contravention et l'enlèvement immédiat pourra être ordonné par une mise en fourrière aux frais du propriétaire, conformément à l'article R.417-10 du Code de la Route.

Article 5 : La mise en œuvre de la signalisation et le maintien de la signalisation opérationnelle pendant toute la durée des travaux sont à la charge de la Société EIFFAGE ROUTE.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché aux extrémités des chantiers par la Société EIFFAGE ROUTE.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans les deux mois suivant sa notification et/ou son affichage.

Article 8 : Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie,
Le responsable du centre du SDIS de Tournan-en-Brie
Madame la Cheffe de Police Municipale,
La Société EIFFAGE ROUTE,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté dont une ampliation est adressée, pour information, à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Fait à Tournan-en-Brie, le 9 août 2022



Laurent GAUTIER,
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie

